



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Eau et Biodiversité
Pôle Police de l'Eau de la Protection des Milieux Aquatiques

Rennes, le **28 JUIN 2019**

Le Directeur
à

Affaire suivie par : Frédéric GUILLARD
Tél : 02.90.02.31.76
Mél : frederic.guillard@ille-et-vilaine.gouv.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES
COTE D'EMERAUDE
1, Esplanade des Equipages
35730 PLEURTUIT

Objet : Vidange et restauration de la continuité écologique sur le plan d'eau de L'Hermitage à LA RICHARDAIS

N/Réf : 35-2019-00155

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis en date du 15 mai 2019, un dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant la vidange et la restauration de la continuité écologique du plan d'eau de l'Hermitage situé sur la commune de LA RICHARDAIS.

À ce titre, il vous a été délivré un récépissé de déclaration en date du 24 mai 2019 assorti d'une copie des prescriptions générales. Ce récépissé précisait la date d'autorisation du début des travaux fixée au 15 juillet 2019.

L'instruction de votre dossier me conduit à ne pas prévoir de prescription complémentaire et à considérer le projet comme régulier en l'état.

En conséquence, je vous informe par la présente que les travaux pour l'opération susvisée peuvent commencer sans délai. Il conviendra, cependant, de me signaler la date de leur commencement 15 jours au préalable.

Cependant, votre dossier prévoyant la mise en place d'une rampe, je vous demande de préciser les espèces visées par cet aménagement et son fonctionnement en période d'étiage.

Je vous rappelle qu'il conviendrait d'envisager la suppression totale du seuil tel que nous vous l'avions préconisé.

Une copie de la déclaration et du récépissé de déclaration avec les prescriptions sont adressées, conformément à la réglementation :

- à la Mairie pour affichage et mise à disposition pour une durée minimale d'un mois.
- à la CLE du SAGE Rance pour information.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine durant une période d'au moins six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Directeur,
La cheffe du Service Eau et Biodiversité


Catherine DISERBEAU